



Droit de succession et contact familial

Par **cavigneaux**, le **09/01/2014** à **09:17**

Bonjour,rrnrJ'ai été informé le 03/01/2014 du fait que mon père était décédé au mois d'octobre 2013. Un notaire a mandaté un cabinet de " recherche d'héritiers " dans le cadre des démarches à venir.(ma mère est toujours vivante)rnLa personne qui s'est déplacée n'a pas voulu me donner lesrnrncoordonnées du notaire, par contre elle m'a proposé de mernreprésenter auprès de ce dernier moyennant un engagement par contrat, et un pourcentage prélevé sur les sommes qui me seraient dues.rnLe cabinet en question s'appelle " COUTOT ROEHRIG ".rnOn m'a laissé un contrat en deux exemplaires et je dois recontacter ce cabinet dans les 7 jours.Je n'ai rie signé.rnEn fonction de ces informations pouvez vous me donner une ligne de conduite à suivre ? Dans le cas ou vous auriez des question n'hésitez pas !!rnDans l'attente de votre réponse.rnCordialement.rnPS : Tous mes voeux pour cette nouvelle année.